

Avis au public

Communauté de communes du Grand Armagnac

AVIS AU PUBLIC

**Mise à disposition du public de la modification simplifiée
du plan local d'urbanisme (PLU) de Castelnau d'Auzan Labarrère**

Le projet de modification simplifiée du PLU portant sur le point suivant :

- assouplissement des règles d'implantation des panneaux photovoltaïques en toiture dans les zones U et AU.

est tenu à la disposition du public en mairie de Castelnau d'Auzan Labarrère durant une durée d'un mois, soit du 25 février au 25 mars 2026, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie de Castelnau d'Auzan Labarrère.

Le Président,

